

CHAMPIONNAT TERRITORIAL D'ATHLETISME EN SALLE C/J INDIVIDUEL et EQUIPE (CHALLENGES) Mercredi 18 JANVIER 2023 à RENNES (35)



Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition régionale, il est donc important de [CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE](#) pour s'informer en temps réel.

Date limite des championnats départementaux :	/
Date limite des inscriptions :	lundi 16 janvier 2023 – 23h55
LIEU :	Stade Robert Poirier – 35000 RENNES
RESPONSABLE DE LA COMPETITION :	Emmanuel GUERIN à contacter en cas de souci le jour de la compétition Directeur régional de l'Ugsel Bretagne Port : 06.87.10.21.65
JUGES ARBITRES :	Marie Philippe BEUZEOC et/ou Thierry FESNOUX
TYPE :	INDIVIDUEL et CHALLENGE (équipe)
RENDEZ VOUS :	9 h 45
MISE EN PLACE DU JURY :	10 h 30
DEBUT DE COMPETITION :	11 h 00 IMPERATIF
FIN DE COMPETITION (estimée) :	16 h 30

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne disponible sur le site internet.

LICENCE SPORTIVE : Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2022/2023.

En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE ENCADRANT : Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2022/2023.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

Jury : = Pour le bon déroulement de la compétition, il faut un minimum de 25 enseignants.

= Chaque enseignant présent sera membre du jury, *prévoir crayon et chronomètre*.

= **JEUNES OFFICIELS** : Pour toutes les formules de compétitions par équipes qualificatives aux championnats nationaux, l'établissement ayant une ou plusieurs équipes engagées à un championnat territorial doit **obligatoirement** présenter un JEUNE JUGE SCOLAIRE ayant reçu une formation UGSEL officiellement validée, pour faire partie du jury.

= **COMPOSITION DU JURY** : Chaque enseignant doit s'inscrire et inscrire ses JO pour le **vendredi 13 JANVIER 2023**

en cliquant sur le lien suivant :

[23ATHLE SALLE CJ RENNES COMPOSITION JURY.xlsx](#)

Bien inscrire les **NOMS** et le **SIGLE** de l'établissement.

ENGAGEMENTS INDIVIDUELS et CHALLENGES :

Inscription OBLIGATOIRE via l'application Usport.

Se connecter directement au niveau du TERRITOIRE et inscrire d'abord les CHALLENGES (*les équipiers(ères) seront automatiquement inscrit(e)s en individuels*) puis les INDIVIDUEL(LE)S.

Délai LIMITE : Lundi 16 JANVIER 2023 – 23h55

Horaire des épreuves : Voir document spécifique.

Nombre d'essais : 4 en longueur / triple saut / poids
3 en hauteur et perche

Divers :

- * Bien lire le règlement spécifique de la Halle pour le respecter scrupuleusement.
- * Arriver à la salle au minimum 45 mn avant le début des épreuves.
- * **Seules les chaussures à pointes de 6 mm maxi sont autorisées pour toutes les épreuves.**
Des contrôles seront effectués et pourront déboucher sur des interdictions de courir.
- * Pas d'arrêt des épreuves pour le repas.
- * **Il est STRICTEMENT INTERDIT de MANGER SUR LES AIRES DE COMPETITION.**

DISCIPLINE - PROPETE :

**PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS
mises à disposition de l'UGSEL Bretagne,
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES doivent veiller au comportement
correct des jeunes présents et au maintien de la PROPETE DES LIEUX.**

DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT NATIONAL :

Cette démarche doit être effectuée pour **TOUS LES ATHLETES ABSENTS AU CHAMPIONNAT TERRITORIAL MAIS AUSSI POUR LES ATHLETES PRESENTS SUR D'AUTRES EPREUVES** et désirant faire valoir un minima national réalisé en cours de saison.

La demande de QE doit être déposée **AU PLUS TARD** le jour de la compétition territoriale auprès du secrétariat de la compétition à l'aide du formulaire conçu à cet effet.

Si le motif de la demande est une absence, sa raison doit être mentionnée et justifiée par un document officiel accompagnant la demande de QE (voir encart spécifique pour plus d'info).

En outre, sous réserve que la demande soit déposée et argumentée, la commission de qualification peut qualifier des concurrents supplémentaires sur un temps électrique pour les courses ou sur une performance de concours réalisés en compétition FFA, à condition que le (la) concurrent(e) ait participé au championnat territorial Ugsel et que la compétition FFA de référence soit antérieure au championnat territorial Ugsel.

ARTICLE 18 : LES QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Article 18.1 : Disciplines à classement

Les qualifications exceptionnelles sont décidées au sein du territoire et elles sont intégrées dans leurs quotas.

Article 18.2 : Disciplines à performance

Il peut y avoir qualification exceptionnelle si l'élève a participé à au moins un championnat qualificatif pour le championnat national de l'année en cours.

En cas d'impossibilité de participation à au moins un championnat qualificatif pour le championnat national de l'année en cours ou en cas d'impossibilité de respecter une condition de qualification pour les championnats nationaux prévue dans les règlements spécifiques, pour des raisons médicales, d'absence liée à un voyage scolaire ou à un examen ou cas de force majeure, et seulement pour ces cas, une demande de qualification exceptionnelle peut être demandée sur présentation des justificatifs et après analyse circonstanciée du cas d'espèce.

La demande de qualification exceptionnelle doit être déposée, par l'encadrant licencié UGSEL, au territoire à la date limite, fixée par les services nationaux, d'organisation des championnats territoriaux.

La demande de qualification exceptionnelle doit être proposée par le territoire aux services nationaux, au plus tard la veille de la commission de qualification.

En cas d'annulation du championnat territorial pour cas de force majeure, une demande globale de qualification exceptionnelle pourra être effectuée par le territoire.

**TOUTE DEMANDE DE QE INCOMPLETE ou DEPOSEE APRES LE CHAMPIONNAT TERRITORIAL
NE SERA PAS RECEVABLE.**

ugselbretagneugselbretagneugselbretagneugselbretagneugselbretagne



COMPETITION NATIONALE :



Date limite des championnats territoriaux :	Mercredi 18 janvier 2023
Commission de qualification :	Jeudi 19 janvier 2023
DATE :	(31/01) 1 FEVRIER 2023
LIEU :	NANTES (44)
AMPLITUDE HABITUELLE :	1 jour de compétition

QUALIFICATIONS :

La commission nationale de qualification se réunit pour déterminer les minima individuels et les points des dernières équipes qualifiées.

L'information est diffusée sur le site internet de l'Ugsel nationale.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :



Un championnat sportif est considéré par le rectorat comme une sortie scolaire. En conséquence, chaque établissement devant se déplacer avec ses élèves hors académie doit déclarer sur TOUTATICE ce transport en fournissant les documents suivants :

- 1- La circulaire du championnat.*
- 2- Le programme du championnat,*
- 3- La liste des élèves et des adultes accompagnants de cette sortie.*

Pour effectuer cette démarche, il faut se rapprocher des secrétariats d'établissements. Un professeur n'a (normalement) pas accès à cet espace.

NB : une dérogation a été obtenue pour les déplacements intra-territoires qui, normalement, sont également concernés par cette règle.

L'Ugse Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national.
Se rapprocher de son comité départemental ou d'autres établissements participants.

ugselbretagneutriathlonbmugselbretagneutriathlonbmugselbretagneutriathlonbm

<p>Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01 Tél : 02.96.21.06.30 - Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : http://www.ugsel-bretagne.org Ugse nationale – Site : http://www.ugsel.org</p>
